

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 18
Pouvoir : 3
Absents : 6

Date de la convocation : 20/06/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, Bruno SULLI.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ
Freddy ROYER représenté par D GAUTHIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles,**Secrétaire de séance** : Malika ERRAÏSS**DELIBÉRATION N° 128****RAPPORTEUR** : Dominique GAUTHIER**OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES SELON LE PROGRAMME ENFOUISSEMENT – RUE FRANCOIS MAURIAC ET RUE DE REPOUSSON**

Le conseil municipal est informé que dans **le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques** situés rue François Mauriac et rue de Repousson, la commune a sollicité SOREGIES et SRD.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à réaliser est **estimé à 117 000 € HT**.

Les travaux des réseaux électriques **sont entièrement subventionnés** par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) et Syndicat ENERGIES VIENNE (FACE C) à condition que la candidature de la commune soit retenue en commission de hiérarchisation.

En parallèle, **la commune s'engage à enfouir les réseaux d'éclairage public**. A ce titre, l'estimation des travaux d'éclairage public est de **9 100 € HT**. Dans ce cadre, la commune **peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 75 % du montant des travaux** dans la limite de 1000 € HT par candélabre remplaçant un poteau.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'accepter la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques estimés à 117 000 € HT et de s'engager à enfouir les réseaux d'éclairage public pour un montant estimatif de 9 100 € HT.

Considérant qu'il convient d'améliorer la qualité de distribution du réseau électrique de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- inscrit le montant des dépenses au budget 2019,
- accepte la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue François Mauriac et rue de Repousson,
- s'engage à enfouir les réseaux d'éclairage public rue François Mauriac et rue de Repousson,
- autorise Mme la Maire à signer la proposition de SOREGIES et SRD.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

